

## Comment participer ?

Cette opération consiste en la fourniture de :

- **Jeunes plants d'arbres** et d'arbustes aux origines adaptées pour le département de la Manche (plants en racines nues, de 2 – 3 ans, d'une hauteur d'environ 50 à 80 cm),
- **Dalles de paillasses biodégradables** (50 cm x 50 cm),
- **Protections (filets) gibier** contre les chevreuils (ht= 1.20m), lièvres et les lapins (ht = 60cm). **Prévoir 2 tuteurs (non compris) pour le maintien de chaque filet. Tuteur de 1.50m de hauteur pour le maintien des filets chevreuils et de 0.80 m pour le maintien des filets lapins.**

Commandes possibles par **multiples de 5 et à partir de 20 plants** pour tout type de plantations et sans limite maximale :

- Création ou rénovation de haies bocagères,
- Création de bosquets,
- Haie taillée de Hêtres ou Charmilles,
- Alignement d'arbres.

Vous pouvez aussi compléter, détacher et renvoyer le formulaire d'inscription ci-joint accompagné **obligatoirement du chèque de règlement** correspondant à la commande (**Toute commande non accompagnée de son règlement ne sera pas prise en compte**).

Un courrier d'invitation vous sera adressé 2 semaines avant la remise des plants afin de vous préciser le lieu et les modalités de la distribution. La remise des plants sera regroupée par secteur et organisée avec la FABM (Fédération des Associations de Boisement de la Manche).

### Calendrier et lieux de livraison AU CHOIX (susceptibles d'être modifiés) :

- Samedi 27/11/21 - secteur de Brécey
- Samedi 04/12/21 – secteur St Lois
- Samedi 11/12/21 - secteur du Nord- Cotentin
- Samedi 18/12/21 – secteur du Coutançais

Attention : pour les plantations réalisées sur le territoire de Granville Terre et Mer et de Saint-Lô Agglo, munissez-vous du dépliant spécifique pour passer votre commande.

Les commandes seront livrées en sacs individuels. Les arbres devront être plantés dans la semaine suivant la livraison. Au-delà, pour conserver leur fraîcheur, ils devront être mis en jauge. Les techniciens bocage se tiendront à votre disposition le jour de la livraison pour vous conseiller.

## Pour faciliter votre choix...

Essence	Catégorie		Distance de plantation	Hauteur adulte	Ecologie et adaptation
	arbruste	haut-jet			
Auline glutineux	X	X	3	15 à 20	Sois hydromorphes (prés humides, bord de cours d'eau), remplace avantageusement le Peuplier dans les terrains frais et très humides.
Châtaignier	X	X	3 à 6	15 à 25	Sois assez riches, sans hydromorphes, sans calcaire. Tolère les embruns.
Chêne pédonculé		X	4 à 8	15 à 25	Large amplitude écologique mais préfère les sois bien alimentés en eau. C'est le Chêne de nos haies champêtres.
Erable sycomore	X	X	3 à 6	15 à 20	Sois bien aérés et frais mais sans excès d'eau. Tolère les embruns. <b>Tendance à montrer un caractère envahissant, à éviter dans les espaces naturels sensibles. Toxique pour le Cheval.</b>
Troène sauvage	X		1	2 à 3	Sois basiques à légèrement acides. Plante mellifère pour haie libre ou taillée en mélange, naturellement présente dans le bocage. Feuillage semi-persistant.
Hêtre		X	0,5* à 6	1 à 30	Large amplitude écologique mais craint l'hydromorphie, possibilité de le conduire en haie taillée monopédiclique.
Merisier		X	3 à 6	15 à 20	Sois profonds riches et à bonne rétention en eau mais craint l'hydromorphie.
Tilleul des bois	X	X	3 à 6	20 à 30	Espace rustique même sur sois difficiles (sois frais à secs) sans hydromorphie.
Charme	X		0,5* à 1	1 à 10	Sois secs à frais, idéal pour réaliser une haie taillée de charmille, bon effet brise-vent, excellent bois de chauffage. Feuillage marcescent.
Noisetier	X		1	2 à 4	Espace à large amplitude écologique mais craint l'hydromorphie.
Erable champêtre	X		1	8 à 12	Arbuste haut, tolère les sois secs, craint l'hydromorphie. Utilisé en talis ou en haie taillée.
Prunier myrobolan	X		1	3 à 5	Espace à large amplitude écologique, tolère les embruns, produit des Prunes comestibles de la taille des Mirabelles.

\* distance entre les plants préconisée pour réaliser une haie de Charmille ou de Hêtre taillée permanente.

\*\* Hydromorphie : se dit d'un sol où se produit un engorgement en eau temporaire ou permanent.

Plantations à réaliser dans le cadre de la réglementation en vigueur (distances de plantation vis-à-vis des fonds voisins, articles 670 et 671 du code civil).  
NB : compte tenu d'une maladie actuellement émergente sur le Frêne (Chalara fraxinea), le Frêne n'est pas proposé en commande

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter :

Jeanne DAHMANI – Nathalie POTTIER

Tél. 02 31.70.26.03

e-mail : [nathalie.pottier@normandie.chambagri.fr](mailto:nathalie.pottier@normandie.chambagri.fr)

Commande à retourner sous enveloppe suffisamment affranchie à la :

CHAMBRE D'AGRICULTURE – Equipe BOISEMENT

6 avenue de Dubna – 14209 HEROUVILLE ST CLAIR CEDEX

AVANT LE VENDREDI 27 AOUT 2021

A détacher et à retourner à la Chambre d'agriculture du Calvados

**avant le vendredi 27 août 2021 dernier délai**

Norm : .....

Adresse (où vous recevrez notre courrier) : .....

Portable. (Indispensable): .....

Mail:

Secteur de livraison **choisi** :  Brécey le 27/11/21  St Lois le 04/12/21  
*(Cocher la case de votre choix)*  Nord Cotentin le 11/12/2021  Coutançais le 18/12/2021

Essences	Quantités par multiple de 5 (soit, 5, 10, 15...)
Auline glutineux (RN-50-80)	
Châtaignier (RN-50-80)	
Chêne pédonculé (RN-50-80)	
Erable sycomore (RN-50-80)	
Troène sauvage (RN-50-80)	
Hêtre (RN-50-80)	
Merisier (RN-50-80)	
Charme (RN-50-80)	
Noisetier (RN-50-80)	
Erable champêtre (RN-50-80)	
Prunier myrobolan (RN-50-80)	
Tilleul des bois (RN-50-80)	
<b>Total plants (20 au minimum)</b>	
<b>Fournitures : Quantités par multiple de 5 (soit, 5, 10, 15...)</b>	
Dalles de paillages	X 1.10 € /unité
Gaines de protection lapins *	X 0.40 € /unité
Gaines de protection chevreaux *	X 1.10 € /unité
<b>(*tuteurs non fournis)</b>	
<b>Total TTC à régler (1)</b>	

Attention : pour les plantations réalisées sur le territoire de **Granville Terre et Mer** et de **Saint-Lô Agglo**, munissez-vous du dépliant spécifique pour passer votre commande.

Prix unitaire TTC	Montant à régler
X 1.60 € /plant	

(1) Règlement du « total à régler TTC » à joindre impérativement à la commande par **chèque émis à l'ordre de la Chambre d'agriculture** (encaissement à la livraison des plants).

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions d'organisation et accompagne ma commande du règlement « total à régler TTC » correspondant.

**Commune de plantation** : .....  
Signature : .....  
Fait à .....  
le .....



AGRICULTURES & TERRITOIRES  
CHAMBRE D'AGRICULTURE NORMANDIE



# Bon de Commande d'arbres et d'arbustes

Maintenance des paysages bocagers de la Manche

